



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation préoccupante de la santé mentale en Normandie

Question écrite n° 11408

Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation préoccupante de la santé mentale en Normandie. En décembre 2020, le CESER Normandie avait publié une première étude consacrée à l'accès à la santé et aux soins dans la région. Face aux données et témoignages recueillis, montrant déjà une situation fragile tant pour la population que pour l'offre de soins, il était apparu indispensable de mener ultérieurement une analyse spécifique sur la santé mentale. Le CESER a ainsi conduit, d'avril 2024 à septembre 2025, un travail approfondi d'enquête, de recherches et d'auditions, dont les conclusions viennent d'être rendues publiques. Ce rapport publié en octobre 2025 dresse un tableau particulièrement préoccupant avec une progression des troubles psychiques dans toutes les classes d'âge, une insuffisance chronique de professionnels et de structures, des difficultés d'accès aux parcours de soins, une forte disparité territoriale, une saturation des services, mais aussi manque de coordination et de visibilité des dispositifs existants. Il insiste également sur l'impact social, éducatif et économique de la dégradation de la santé mentale des Normands. La région présente des indicateurs de santé mentale parmi les plus alarmants de France avec le deuxième taux de mortalité par suicide, une surconsommation de psychotropes et une prévalence d'addictions supérieure à la moyenne nationale et une démographie médicale nettement inférieure à la moyenne nationale, particulièrement dégradée en pédopsychiatrie. Alors que la santé mentale est la grande cause de cette année 2025, il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement entend donner comme suites aux conclusions de ce rapport, notamment en matière de prévention, de structuration des parcours de soins, de renforcement des moyens humains et financiers et de réduction des inégalités territoriales d'accès à la santé mentale en Normandie.

Texte de la réponse

La santé mentale constitue une priorité majeure de l'action du Gouvernement, reconnue grande cause nationale en 2025 et reconduite en 2026. Le rapport du conseil économique social et environnemental régional de France sur le sujet met en lumière des enjeux de santé mentale également observés au niveau national, marqués notamment par une augmentation des besoins, des tensions en ressources humaines et des difficultés d'accès aux soins. Dans ce cadre, l'État, à travers l'agence régionale de santé Normandie, est pleinement mobilisé pour améliorer l'accès aux soins, renforcer les prises en charge et réduire les inégalités territoriales. La refonte des projets territoriaux de santé mentale, arrêtés en décembre 2025 après une large concertation associant plus de 600 acteurs, va ainsi permettre de renforcer la coordination entre les secteurs sanitaire, médico-social et social, et d'améliorer la lisibilité des parcours. Ils visent à garantir des parcours gradués et coordonnés à tous les âges de la vie, avec un accès facilité à l'offre de proximité. L'organisation de l'offre est ainsi progressivement structurée selon une logique graduée, articulant premier recours en proximité et recours spécialisés, pour les soins au long cours comme pour la réponse aux besoins de soins non programmés. Dans ce cadre, le service d'accès aux soins incluant un volet psychiatrique, déjà opérationnel en Seine-Maritime, a vocation à être progressivement déployé dans l'ensemble des départements de la région. Des actions concrètes ont également été mises en œuvre pour renforcer la prévention et l'accès aux soins, notamment en matière de prévention du suicide, avec le déploiement du dispositif Vigilans et du numéro national 3114, ainsi que pour améliorer la prise en charge des situations de crise. Une attention particulière est portée à la santé mentale des jeunes, dont la

situation appelle une mobilisation renforcée. L'offre de pédopsychiatrie a été consolidée et des dispositifs dédiés ont été développés, tels que les maisons des adolescents, les équipes mobiles et les prises en charge spécialisées pour les premiers épisodes psychotiques. Un jalon important a en outre été franchi en 2025 avec la décision d'ouvrir à Rouen une clinique « soins-études », en partenariat entre l'État, la région Normandie, le centre hospitalier universitaire et la Fondation santé des étudiants de France, afin de proposer une prise en charge intégrée associant soins psychiatriques et poursuite des études pour les adolescents et jeunes adultes. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une mobilisation globale visant à améliorer l'accès aux soins, renforcer les prises en charge et réduire les inégalités territoriales en matière de santé mentale.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Sorre](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11408

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 décembre 2025](#), page 9677

Réponse publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 6061